
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 mai 2024 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 23.

CA24 16 0094

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
7 mai 2024, à 19 h**

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
7 mai 2024, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie

Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA24 16 0095

Amendement à l'ordre du jour - Déplacer l'étude du point 65.01 inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2024 sous le point 10.03

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

Conformément aux dispositions du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468), la proposition est à l'effet de déplacer l'étude du point 65.01 inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2024 sous le point 10.03.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

CA24 16 0096

Motion de la conseillère Caroline Braun pour souligner le décès et pour se remémorer un citoyen émérite d'Outremont - M. Raouf Boutros (1947-2024)

ATTENDU QUE M. RAOUF BOUTROS, résident d'Outremont depuis plus de 45 ans de la rue Kelvin, fut membre du comité consultatif d'Outremont et du Conseil du patrimoine de Montréal durant de nombreuses années ;

ATTENDU QU'ON lui doit le remplacement de la cour municipale d'Outremont par le Poste de Police situé au 1435 Van Horne ainsi que la conception architecturale et la restauration de plusieurs résidences outre-montaises ;

ATTENDU QU'IL fut de l'équipe des premières esquisses du Centre communautaire intergénérationnel qui fut mené à terme par les architectes Carmin et Ramirez ;

ATTENDU QU'IL fut l'architecte des projets Europa sur la rue Ducharme qui ont amorcé la revitalisation des abords de la cour de triage d'Outremont ;

ATTENDU QU'IL a reçu de nombreux prix, dont le Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec en 1995, le Prix du Gouverneur général du Canada en 1997 pour son projet Plaza Laurier sur le Plateau Mont-Royal et le Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec pour le projet Les Quatre arbres au Plateau Mont-Royal ;

ATTENDU QUE si l'habitation fut son secteur de travail privilégié, il a aussi œuvré à repenser des lieux comme des stations-services, dont celle à l'intersection de l'Avenue du Parc et de l'Avenue du Mont-Royal, ou encore les supermarchés Adonis ;

ATTENDU QU'IL participait à l'enseignement de l'architecture à l'université de Montréal ;

ATTENDU QU'IL a élevé ses quatre enfants à Outremont ;

Il est proposé par Caroline Braun, Laurent Desbois, Marie Potvin, Valérie Patreau, Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin, Laurent Desbois, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

DE SOULIGNER l'apport exceptionnel d'un Outremontais émérite et engagé, qu'était M. Raouf Boutros.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 28 ET SE TERMINE À 20 H 36.

À 19 h 35, le président du conseil suspend la séance.

À 19 h 39, le conseil reprend ses travaux.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	Terrain soccer
Suzanne Simard	Qualité de vie sur la rue Querbes
Jocelyne Provost	Suivi demande d'accès à l'information
Véronique Côté	Terrain soccer
OLivia Levy	Agrandissement du terrain de soccer - parc Beaubien
Natalie Barcelo	Refection du terrain de soccer - Parc Beaubien
Allonier Etienne	Sport à Outremont
Céline Forget	Parade
François Lebrun	Dépôt Motion pour la mention l'anniversaire de Caroline Braun
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Gwenaëlle Lauquet	Je souhaiterais savoir pourquoi l'arrondissement d'Outremont ne souhaite pas refaire le terrain de soccer du parc Beaubien en le mettant aux normes 11 contre 11. Il est pourtant essentiel qu'Outremont se dote d'un tel terrain qui permettra aux jeunes de plus de 12 ans et aux adultes de continuer à jouer des matchs dans leur quartier. Je rappelle que l'ensemble des joueurs et les parents attendent ce terrain depuis plusieurs années.
Danièle Lacourse	Compte tenu qu'il y a de plus en plus d'itinérants au Québec (10,000) et en particulier à Montréal, entre autres à cause de la crise du logement abordable; Compte tenu aussi que notre arrondissement d'Outremont n'offre aucune ressource de nuit (toilettes) pour aider ces itinérants à soulager leurs besoins, et que certains doivent le faire dans les entrées d'immeubles, comme c'est le cas au 1275 avenue Van Horne, où une femme itinérante vient régulièrement uriner la nuit dans l'entrée de l'immeuble (photos à l'appui présentées à l'arrondissement, prises à partir de la caméra installée dans l'entrée); Le Conseil d'arrondissement peut-il envisager d'installer des toilettes chimiques dans les parcs, ouvertes en tout temps, y compris la nuit, comme cela a été fait dans l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve?

<p>Micheline Maranda</p>	<p>Bonjour Il y a quelques semaines on a appris que Projet Montréal envisageait de modifier les procédures de déneigement avec comme conséquence une baisse de service pour les citoyens. À Outremont, nous avons déjà subi la perte du poste de police imposée par la ville centre et l'administration précédente n'avait rien fait pour préserver les acquis des citoyens. Maintenant c'est le déneigement. Sous Projet Montréal, les taxes ne cessent d'augmenter mais nos services à Outremont diminuent. M le Maire Desbois, qu'avez-vous fait pour défendre la qualité du service de déneigement à Outremont ?</p>
<p>Brigitte Thomas</p>	<p>Au conseil d'arrondissement, J'habite au 818 av Outremont et j'y pratique ma profession d'ostéopathe. Depuis plus de 2 mois, le niveau de bruit et de vibrations est intolérable pour mes patients et pour moi même en raison des travaux d'excavation dans l'immeuble voisin du 1307 av Van Horne pour le centre éducatif juif Satmar Van Horne. Je suis consciente que de tels travaux peuvent générer du bruit et des vibrations mais qu'en est-il de la viabilité de ma vie privée et de celle de ma famille ainsi que de la pratique de ma profession qui nécessite un certain calme ! Le personnel de construction nous a confirmé que ces travaux sont destinés à creuser pour bâtir un bain et accessoirement des toilettes (j'imagine qu'il y avait déjà des toilettes dans cet immeuble !) et que d'autre part, cet immeuble est destiné à devenir un lieu de culte (synagogue). Qu'est-ce que l'arrondissement peut et prévoit faire pour permettre à TOUS ses citoyens peu importe leur appartenance à telle ou telle communauté, de vivre ensemble dans un climat de qualité ? Je vous remercie de prendre ma demande en considération. Brigitte Thomas</p>
<p>Lara zamani</p>	<p>Qu'est-ce que l'arrondissement prévoit faire pour répondre aux appels des citoyens et agir pour les petits commerçants souhaitant animer notre cher quartier? Nous sommes propriétaires de la buvette/café/épicerie fine Super Condiments qui a élu domicile sur l'avenue Van Horne près de l'avenue Outremont en octobre 2022. Depuis 10 semaines, nous vivons un enfer en raison de travaux du bâtiment voisin au 1307 avenue Van Horne qui sont prévus pour plusieurs mois encore, sinon des années. Les travaux ont lieu du matin au soir et sont tellement bruyants que nos clients désertent complètement le café en mentionnant ne pas pouvoir supporter le bruit et les tremblements tous les jours de la semaine. Les chefs de chantier nous ont mentionné à plusieurs reprises devoir creuser pendant plusieurs semaines et mois pour les bains qui seront installés et la synagogue à être construite. Pourtant, le permis fait état de la construction d'un « Centre éducatif juif Satmar Van Horne » ce qui nous laisse perplexe. Le personnel de construction nous mentionne que le « creusage » sera encore long compte tenu des bains et des spécificités techniques (murs de bétons très larges et rails métalliques à l'intérieur) devant être installés dans des sous-sols. Nous sommes conscients que les travaux peuvent occasionner du bruit, mais le niveau actuel met en cause la santé de nos employés et la nôtre, ainsi que viabilité de notre commerce et nous inquiète grandement. Plusieurs appels auprès de l'arrondissement sont demeurés vains alors que les décibels dépassent largement le maximum permis de soixante-dix décibels et ce, plusieurs heures par jour. Le personnel de l'arrondissement à qui nous avons parlé nous mentionne ne rien pouvoir faire. Nous ne savons plus vers qui nous tourner alors qu'il y a urgence d'agir. Nous nous sommes établis sur l'avenue Van Horne en souhaitant dynamiser cette artère et les premières années d'un café sont charnières pour un établissement comme le nôtre. Nous souhaitons demeurer dans Outremont avec notre communauté, mais nous ne savons pas si les mois, voire années de travaux et de bruits à venir nous le permettront.</p>

CA24 16 0097

Prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS DÉBUTE À **20 H 30 ET SE TERMINE À 20 H 54.**

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

A 20 h 54, le président du conseil suspend la séance.

A 21 h 08, le conseil reprend ses travaux.

CA24 16 0098

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 3 avril 2024, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 3 avril 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA24 16 0099

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 17 avril 2024, à 13 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 17 avril 2024, à 13 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA24 16 0100

Période d'intervention des citoyens - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 5493, avenue Durocher

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

10.07

CA24 16 0101

Période d'intervention des citoyens - Point 47.04 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 50, avenue Elmwood

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

10.08

CA24 16 0102

Accorder un contrat à Groupe Damex inc., pour les travaux de réaménagement du stationnement de la bibliothèque Robert-Bourassa à Outremont - Dépense totale de 170 000 \$, taxes incluses (contrat : 135 000 \$ + contingences : 20 000 \$ + incidences : 15 000 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV02 - 5 soumissionnaires - Dépense provenant du budget participatif et du programme de déminéralisation (PDI)

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, l'arrondissement d'Outremont s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique ;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a sollicité le marché afin de réaménager et verdir le stationnement de la bibliothèque Robert-Bourassa ainsi et que les abords de l'avenue St-Just dans le but de réduire son îlot de chaleur, d'effectuer une saine gestion des eaux pluviales, d'assurer la biodiversité du quartier, de réduire l'émission des GES (par l'installation de deux nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques), d'embellir et d'améliorer la qualité de vie de sa population ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248892002.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Groupe Damex inc. pour les travaux de réaménagement du stationnement de la bibliothèque Robert-Bourassa à Outremont suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV02 (5 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 135 000 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réaménagement du stationnement de la bibliothèque Robert-Bourassa à Outremont ;

D'AUTORISER une dépense de 20 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense de 15 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 170 000 \$, incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée par le PDI provenant du budget participatif et du programme de déminéralisation.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1248892002

CA24 16 0103

ADDENDA - Modification de la dépense totale du contrat octroyé à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc. pour la prise en charge du programme des ruelles vertes de l'arrondissement Outremont pour l'année 2024 et 2025 inclusivement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1248892001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le retrait du budget des incidences de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, du contrat octroyé le 3 avril 2024 pour la prise en charge du programme des ruelles vertes de l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER la diminution du budget des contingences de 12 698,30 \$ à 6 500 \$ de manière à ce que la dépense totale de ce contrat soit de 133 483 \$ au lieu de 149 681,30 \$, toutes taxes applicables incluses ;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.02 1248892001

CA24 16 0104

Accorder un soutien financier de 4 000 \$, taxes incluses le cas échéant, à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'Arrondissement / Dépense provenant des fonds en lien avec le plan d'action propreté

ATTENDU QUE depuis 2012, le Regroupement des Éco-quartiers (REQ) est responsable de la gestion du programme de la patrouille verte sur le territoire montréalais ;

ATTENDU QUE la contribution financière d'un montant maximum de 4 000 \$ permettra au REQ d'engager et de mettre en service, pour la période estivale 2024, deux (2) patrouilleurs verts sur le territoire de l'arrondissement, pour une durée de neuf (9) semaines, soit du 29 mai au 30 juillet 2024, le tout sous réserve de l'approbation de Service Canada - Emplois d'été Canada ;

ATTENDU QUE durant la saison estivale, les patrouilleurs verts participeront à des diverses activités communautaires et effectueront alors de la sensibilisation directement auprès des citoyens de l'arrondissement ;

ATTENDU QUE dans le cadre du présent mandat, les patrouilleurs traiteront des thèmes suivants avec la population : la promotion de la forêt urbaine (plantation d'arbre, lutte contre l'agrile du frêne sur le domaine privé et protection de la forêt urbaine), la gestion durable de l'eau à la maison et la gestion responsable des matières résiduelles (promotion collecte des RA, RDD, CRD). Des thèmes supplémentaires propres aux enjeux locaux seront ajoutés à cette liste, tel que la propreté ainsi que la sensibilisation à un mode de vie zéro déchet ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249451001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER une contribution financière non taxable d'un montant maximum de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2024 ;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Regroupement des éco-quartiers, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1249451001

CA24 16 0105

Accorder un soutien financier d'un montant maximum de 17 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Vision Diversité pour la mise en œuvre de 4 journées d'événements dans le cadre de la programmation de juin en musique, incluant les festivités de la Fête Nationale, qui se tiendra du 21 au 24 juin 2024 sur le territoire de l'arrondissement / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense provenant du budget de fonctionnement des événements publics et de la direction d'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 17 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Vision Diversité pour la mise en œuvre d'événements devant se dérouler sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre de la programmation de juin en musique, incluant les festivités de la Fête Nationale ;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Vision Diversité, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1246737006

CA24 16 0106

Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 2 750 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques pour jeunes et adultes ainsi que des documents audiovisuels identifiés "Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal". Autoriser la bibliothèque Robert-Bourassa d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don

ATTENDU QUE les bibliothèques montréalaises doivent éliminer régulièrement des documents périmés et/ou abîmés et/ou devenus de moindre intérêt et que devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer de la place pour les nouveautés, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population montréalaise, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de document ;

ATTENDU QUE depuis 1996, la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal conviennent d'une entente de principe relativement aux dons de documents périmés et/ou sous utilisés afin d'organiser un solde annuel de livres de Les Amis de la Bibliothèque de Montréal et d'injecter la majeure partie des profits dans les programmes d'animations des bibliothèques ;

ATTENDU QUE le don, à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, d'environ 2 750 documents périmés et/ou sous utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) qui proviennent de la

collection de la bibliothèque Robert-Bourassa représente un intérêt pour l'Arrondissement qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249470001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, un don d'environ 2 750 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » ;

D'AUTORISER la bibliothèque Robert-Bourassa à élaguer et à recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1249470001

CA24 16 0107

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2024

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2024.

30.01 1246131014

CA24 16 0108

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2024

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2024.

30.02 1246131015

CA24 16 0109

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2024

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2024.

30.03 1246131016

CA24 16 0110

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2024

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2024.

30.04 1246131017

CA24 16 0111

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 6 343 522 du cadastre de Québec (678-682, avenue Bloomfield)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247776003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 6 343 522 du cadastre de Québec (678-682, avenue Bloomfield).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1247776003

CA24 16 0112

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise la mise à jour du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) suite aux modifications réglementaires adoptées en 2023 et 2024

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise la mise à jour du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) suite aux modifications réglementaires adoptées en 2023 et 2024.

40.01 1245069015

CA24 16 0113

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux livraisons sur le côté nord de l'avenue Manseau et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Outremont vers le côté sud l'avenue Manseau

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 3 avril 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069010.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Manseau et sur le côté ouest de l'avenue Outremont prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) afin d'implanter une zone de stationnement réservé aux livraisons et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante à cet endroit.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1245069010

CA24 16 0114

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 3 avril 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069011.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté sud de l'avenue Duverger prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) afin d'agrandir la zone de stationnement d'une durée maximal de 15 minutes existante à cet endroit.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1245069011

CA24 16 0115

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise le déplacement de la zone réservée aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers le côté nord de l'avenue Fairmount entre les avenues Durocher et Querbes

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 3 avril 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069012.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de l'avenue Durocher et le côté nord de l'avenue Fairmount prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) afin de déplacer la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante à cet endroit.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1245069012

CA24 16 0116

Adoption avec changement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants en la matière se trouvent aux paragraphes 1°, 3°, 5°, 6°, 20° et 22° du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et d'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation, du dépôt et de l'adoption d'un premier projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 mars 2024 et que le rapport de l'assemblée publique de consultation a fait l'objet d'un dépôt à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 12 mars 2024 et l'adoption du second projet de règlement le 3 avril 2024, une modification concernant la modification de la marge de recul de la rue Hutchison été apportée au projet de règlement ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), un avis adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié du 11 au 19 avril 2024 sur le site internet de la ville, à la mairie d'arrondissement et à l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie et qu'aucune demande n'a été reçue dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*. L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1248358004

CA24 16 0117

Adoption sans changement - Règlement visant à modifier le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561) - L'objet de ces règlements visent à intégrer le secteur Atlantic à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024, à 18 h

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 mars 2024 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté règlement visant à intégrer le secteur Atlantic à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE PRENDRE ACTE DU DÉPÔT du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024 concernant les projets de règlement intitulés *Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)*, le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530)* et le *Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)* ;

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)*, le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530)* et le *Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)*. L'objet de ces règlements visent à intégrer le secteur Atlantic à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1248358005

CA24 16 0118

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 3 avril 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247776002.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637). L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1247776002

CA24 16 0119

Édicter, conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance pour autoriser la mise en place de la fermeture du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les périodes du 08 mai au 21 juin 2024 inclusivement et du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement

ATTENDU QUE la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Guy-Drummond et des collèges Stanislas pour les usagers des écoles ainsi que les résidents du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite analyser la faisabilité de fermer à la circulation automobile le boulevard Dollard et ce, à l'année ;

ATTENDU QUE la présence de travaux nécessitant de nombreuses entraves dans le secteur, plus particulièrement sur l'avenue Van Horne en direction est, occasionnera la fermeture l'avenue Stuart ;

ATTENDU QUE le projet de fermeture hivernale 2023-2024 a permis la réappropriation de l'espace public par les citoyennes et citoyens, l'arrondissement d'Outremont souhaite poursuivre le projet pour la saison estivale du 08 mai au 21 juin 2024 inclusivement et pour la saison automnale du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069014.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance temporaire autorisant la mise en place d'un projet visant la fermeture du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, du 08 mai au 21 juin 2024 inclusivement et du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

QUE la fermeture du boulevard Dollard soit du 08 mai au 31 octobre 2024 inclusivement.

Un débat s'engage.

À 21 h 30, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 42, le conseil reprend ses travaux.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak, Marie Potvin

Votent contre: Laurent Desbois, Caroline Braun

L'AMENDEMENT A ÉTÉ ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1245069014

CA24 16 0120

Édicter, en vertu du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*, une ordonnance autorisant l'entrepreneur MA2D Construction à effectuer des travaux de raccordements au réseau d'égout municipal du bâtiment sise au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement.

ATTENDU QUE cette ordonnance vise une dérogation à l'article 15 (2°) tel que prévu dans l'article 51 (4°) du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* ;

ATTENDU QUE des travaux d'excavation, d'égout et de remblais sont requis pour le raccordement sanitaire ;

ATTENDU QUE d'autres chantiers sont en cours simultanément dans le secteur ;

ATTENDU QU'autre le bruit des moteurs de la machinerie, les travaux ne sont pas bruyants ;

ATTENDU QU'aucun cassage n'est prévu, ni utilisation de marteaux piqueurs ;

ATTENDU QUE les travaux à exécuter s'étalent sur deux (2) jours maximums, de fin de semaine ;

ATTENDU QUE les travaux se font sur Dollard à l'écart des bâtiments résidentiels ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358010.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, une ordonnance autorisant l'entrepreneur MA2D Construction à effectuer, dans le cadre de la construction du bâtiment situé au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, des travaux en dehors des périodes autorisées par le *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), soit les samedi et dimanche 8 et 9 juin 2024, ou, si la météo n'est pas favorable, les samedi et dimanche 15 et 16 juin 2024, de 7 h 30, et ce, jusqu'à 16 h 30.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1248358010

CA24 16 0121

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai à novembre 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mai à novembre 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Festilou au parc 2024** » organisé par le Festival de contes Il était une fois ;
- Événement « **Course Moi, mes souliers** » organisée par l'école Guy-Drummond ;
- Événement « **Apéro Bénéfice** » organisé par Casteliers ;
- Événement « **Parade de la Torah Hashnasat** » organisée par le centre communautaire Belz Avreichim ;
- Événement « **Pique-nique de fin d'année du Centre de la Petite Enfance (CPE) Frisson de Colline** » organisé par le CPE Frisson de Colline ;
- Événement « **Fête des voisins – St-Germain** » organisée par les citoyens des avenues St-Germain et Kelvin ;
- Événement « **Kermesse du primaire** » organisé par le Collège Stanislas ;
- Événement « **Fête de fin d'année** » organisé par l'école Nouvelle-Querbes ;
- Événement **Spectacle « Inspecteurs de la qualité » et « Département des retours »** organisé par l'arrondissement d'Outremont ;
- Événement « **Séance cinéma sur l'art** » organisé par les Amis de la Place Marcelle-Ferron ;
- Événement « **Déjeuner sur l'herbe** » organisé par l'Association des voitures anciennes du Québec ;
- Événement « **Programmation culturelle et événementielle de l'avenue Bernard** » organisé par l'Arrondissement d'Outremont ;
- Événement « **Vente annuelle de sapins** » au profit de la Maison des Jeunes d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1246737004

CA24 16 0122

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Outremont et McEachran et de l'avenue McEachran entre le Chemin Bates et l'avenue Du Manoir et l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 de 14 h à 20 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil sont indiqués dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Triptyque Cycle Régis** » organisé par la Fédération québécoise de sports cyclistes.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1246737005

CA24 16 0123

Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 5493, avenue Durocher

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 avril 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 5493 avenue Durocher :

Avec les réserves suivantes :

- Pour l'agrandissement, ne pas ajouter de division horizontale aux fenêtres de l'étage ;
- Toujours pour l'agrandissement, ajouter un montant vertical plus large entre les fenêtres composées ;
- Utiliser une seule couleur de brique pour l'ensemble des murs de l'agrandissement, incluant les détails de brique en soldat.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1248208005

CA24 16 0124

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 5493, avenue Durocher, visant la couverture au sol d'un agrandissement visant à permettre de régulariser la couverture au sol d'un agrandissement, dérogeant ainsi à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 avril 2024, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180) ;

ATTENDU QU'UN avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure suivante :

Pour l'immeuble situé au 5493, avenue Durocher autoriser une dérogation à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre de régulariser la couverture au sol du bâtiment qui est supérieure à la couverture au sol autorisé pour le secteur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1248208005

CA24 16 0125

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 50, avenue Elmwood

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 avril 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 50, avenue Elmwood :

Avec les réserves suivantes :

- Au mur latéral gauche, préserver l'allure des trois ouvertures de l'escalier. Les fenêtres peuvent être remplacées, mais les vitraux devront être réintégrés aux nouvelles composantes ;
- Pour le cuivre étamé de l'agrandissement, proposer des panneaux de format plus traditionnel, soit entre 10 pouces sur 14 pouces à 15 pouces sur 21 pouces ;
- Fournir les élévations révisées.

Et la suggestion suivante :

- Pour la réparation de la maçonnerie, préservez l'allure des joints actuels.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1248208006

CA24 16 0126

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 50, avenue Elmwood, visant la couverture au sol d'un agrandissement visant à permettre de régulariser la couverture au sol d'un agrandissement, dérogeant ainsi à l'article 7.12 du *Règlement de zonage* (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 avril 2024, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180) ;

ATTENDU QU'UN avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure suivante :

Pour l'immeuble situé au 50, avenue Elmwood, autoriser une dérogation à l'article 7.12 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre de régulariser la couverture au sol du bâtiment qui serait supérieur à la couverture au sol autorisé pour le secteur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1248208006

CA24 16 0127

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 821, avenue Pratt, 20, avenue Laviolette et au 1090, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 avril 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes de PIIA pour les immeubles suivants :

821, avenue Pratt

Avec les réserves suivantes :

- Installer un soffite en bois pour l'agrandissement situé au-dessus de la terrasse ;
- Déplacer la main courante de l'escalier de la terrasse ou ajouter une main courante du côté de la clôture.

Et la suggestion suivante :

- Pour le remplacement des portes et fenêtres en façade, favoriser un retour à l'esprit des composantes d'origine.

20, avenue Laviolette

Sans réserve

1090, avenue Van Horne

Avec les réserves suivantes :

- Fournir les échantillons physiques des briques proposées et de celles autorisées ;
- Les briques proposées devront s'apparenter à la couleur des perspectives 3D déjà autorisée.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1248208007

CA24 16 0128

Adopter en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une résolution visant une demande d'occupation permanente du domaine public pour l'immeuble situé au 5829, avenue Durocher

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 5829, avenue Durocher tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Jean-Simard Giguère, minute 7612, dossier 0512-17 datée du 19 décembre 2023.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1248208008

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 51.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2024.